

ZONE FROIDE	ZONE CHAUDE
<p>Critères à respecter</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le résident peut se rendre au fumoir selon l'accessibilité de la zone ▪ S'assurer que le résident ne présente aucun signe ou symptôme compatible avec la COVID-19 ▪ S'assurer que la distanciation recommandée de 2 mètres est respectée 	<p>Critères à respecter</p> <p>Le résident peut se rendre au fumoir selon l'accessibilité de la zone seulement si les critères suivants sont respectés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le résident <ul style="list-style-type: none"> - est confirmé COVID-19 et considéré rétabli (à valider avec l'équipe de PCI) - a eu un contact étroit avec une personne suspectée ou confirmée COVID-19 et est asymptomatique ▪ Le résident doit être accompagné au fumoir et une surveillance visuelle le temps de sa présence au fumoir doit être assurée ▪ S'assurer que le fumoir est libre, un seul résident est autorisé à la fois
<p>CONSIGNES</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Suivre la procédure habituelle 2. Respecter la distanciation recommandée de 2 mètres 	<p>CONSIGNES *</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Procéder à l'hygiène des mains (HDM), revêtir la blouse et les gants avant d'entrer dans la chambre (masque et visière déjà en place) 2. Mettre au résident un tablier pour fumeur 3. S'assurer que le résident porte un masque de procédure et qu'il procède à l'HDM avant de sortir de la chambre 4. Installer le résident dans le fauteuil roulant, si besoin, et désinfecter, à la sortie de la chambre, les poignées du fauteuil avec un produit désinfectant reconnu efficace contre la COVID-19 5. Retirer les gants et la blouse et procéder à l'HDM à la sortie de la chambre 6. Demander à un collègue d'être l'éclaireur afin qu'il vérifie s'il y a présence de résidents errant sur l'unité et, si aucun collègue n'est disponible, revêtir une blouse propre et mettre des gants en prévision d'un possible contact avec un résident errant 7. Se diriger vers le fumoir en s'assurant que le résident ne touche à rien pendant son déplacement 8. Le résident doit retirer son masque lors de son arrivée au fumoir 9. Effectuer une surveillance visuelle du résident tout au long de sa présence au fumoir 10. Mettre un nouveau masque de procédure au résident pour le retour à sa chambre 11. Procéder à l'HDM, revêtir une blouse et mettre des gants avant d'entrer dans la chambre 12. Désinfecter les poignées du fauteuil roulant, le cas échéant 13. Nettoyer et désinfecter, s'il n'est pas réservé à l'usage exclusif du résident, le tablier pour fumeur à la sortie de la chambre 14. Désinfecter, s'il y a lieu, les meubles (chaise, table, etc.) du fumoir utilisés AVANT d'accueillir un autre résident <p>*Ces consignes s'appliquent dans une Zone chaude accueillant des résidents ayant un résultat positif à la COVID-19 et/ou des résidents ayant des facteurs de risque d'être infectés (ex. : contact étroit, en présence de signes et symptômes compatibles avec la COVID-19). Dans une Zone chaude accueillant que des cas de COVID-19 positifs, le port prolongé de la blouse est autorisé.</p>